

L'EVOLUTION DU SECTEUR DU MICRO-CRÉDIT AU MAROC



*Direction du Trésor et des Finances Extérieures
Ministère de l'Economie et des Finances*

Présenté par Ikhlās AMGHAR

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- I- Le micro-crédit aujourd'hui au Maroc

- II- Les perspectives d'évolution du secteur du micro-crédit

Le micro-crédit aujourd'hui

Quelques chiffres à fin 2008

- 13 associations de micro-crédit agréées (AMC)
- Plus de 1.280.000 clients
- Un encours des crédits distribués de 5,6 MM.DH
- Un cumul des montants des crédits distribués de 25,5 MM.DH



Quelques chiffres

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------|--------|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de clients | 94.000 | 207.000 | 300.000 | 460.000 | 628.000 | 1.246.000 | 1.353.074 | 1.280.000 |
| Pourcentage des femmes | 89% | 82,5% | 76% | 71% | 65% | 65% | 64% | 64% |
| Encours des crédits (MDH) | 136 | 173 | 540 | 890 | 1.550 | 3.400 | 5.589,5 | 5.683 |
| Moyenne des prêts (DH) | 1500 | 1896 | 2032 | 2400 | 2742 | 3384 | 4140 | 4500 |
| Taux de remboursement | 96% | 98% | 99,7% | 99% | 99,29% | 98,99% | 98,26% | 95% |

Le micro-crédit aujourd'hui

Le succès du micro-crédit est dû au fait que cette activité est exercée :

- Dans un cadre législatif favorable à son développement
- Dans un cadre institutionnel assurant sa sécurité
- Dans un cadre offrant des avantages fiscaux

Le micro-crédit aujourd'hui

Le cadre législatif

- La loi n° 18-97 du 1^{er} avril 1999 a défini le micro-crédit comme :

«Tout crédit dont l'objet est de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de services en vue d'assurer leur insertion économique ».

- Des amendements à cette loi ont élargi le champ d'application du micro-crédit à :
 - l'acquisition, la construction ou l'amélioration du logement ;
 - l'alimentation des foyers en eau potable et en électricité;
 - le financement de la souscription de produits d'assurance maladie et d'autres opérations autres que celles susvisées, sous réserve d'une autorisation octroyée par le ministre chargé des finances au vu des dispositions législatives et réglementaires particulières applicables audites opérations après avis du conseil consultatif du micro-crédit .

Le micro-crédit aujourd'hui

Le cadre législatif

- Le montant maximum du micro-crédit est fixé à 50.000,00 dirhams ;
- L'octroi du micro-crédit peut être assorti de formation, de conseil et d'assistance technique ;
- Pour exercer l'activité de micro-crédit, il faut :
 - Etre constitué sous la forme juridique d'association
 - N'exercer comme activité que l'activité de micro-crédit
 - Etre préalablement agréé par le Ministère des finances
 - Assurer sa viabilité financière au bout de 5 ans
 - Tenir une comptabilité régulière

Le micro-crédit aujourd'hui

Le cadre institutionnel

La loi a mis en place :

1. un Comité de suivi des activités des associations de micro-crédit
2. un Conseil consultatif du micro-crédit
3. une Fédération nationale des associations de micro-crédit

Le micro-crédit aujourd'hui

Le cadre institutionnel

1. Le Comité de suivi des activités des AMC est :

- composé des représentants de trois départements ministériels: Finances, Intérieur, Emploi et Affaires sociales
- chargé de veiller au respect par les associations de micro-crédit des dispositions de la loi régissant le micro-crédit et des textes pris pour son application
- Concernant le contrôle sur pièces et sur place des associations de micro-crédit, *la loi n° 34-03 (nouvelle loi bancaire de 2006) a transféré cette attribution à Bank Al-Maghrib. Les résultats des contrôles effectués par Bank Al-Maghrib sont adressés au Comité de suivi.*

Le micro-crédit aujourd'hui

Le cadre institutionnel

2. Le Conseil consultatif du micro-crédit :

- est présidé par le ministre des finances et est composé de 15 membres représentant l'ensemble des organismes pouvant contribuer au développement du micro-crédit
- est consulté sur toutes les questions liées à l'activité de micro-crédit
- donne son avis au Ministre des finances sur l'octroi et le retrait d'agrément, sur les règles comptables et prudentielles, sur le montant maximum du micro-crédit et sur les taux d'intérêt à appliquer par les associations de micro-crédit

Le micro-crédit aujourd'hui

Le cadre institutionnel

3. La Fédération nationale des associations de micro-crédit :

- Toutes les associations de micro-crédit sont tenues d'y adhérer
- Organe de concertation, son rôle consiste à organiser l'activité des associations de micro-crédit et à assurer leur représentation

Le micro-crédit aujourd'hui

Les avantages fiscaux

- Les dons octroyés par des personnes physiques ou morales aux AMC sont déductibles de la base imposable à l'IS ou à l'IGR
- Les équipements et matériels destinés au fonctionnement des AMC bénéficient de l'importation en franchise des droits de douanes
- Les opérations de crédit effectuées par les AMC au profit de leur clientèle sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée

Ces exonérations sont accordées pour une durée de 5 ans à compter de la date de la publication au Bulletin officiel de l'arrêté d'agrément de l'association de micro-crédit

La loi de finances pour l'année 2006 a prorogé l'exonération de la TVA jusqu'au 31 décembre 2010.

Le micro-crédit aujourd'hui

- Aujourd'hui, le constat que l'on peut faire est que le Maroc a su créer un environnement favorable au développement du micro-crédit.
- Cependant, les associations de micro-crédit se trouvent actuellement confrontées à des contraintes liées :
 - à leur financement
 - à la diversification des produits et services offerts
- D'où la réflexion entamée par le Ministère de l'Economie et des Finances en concertation avec les AMC sur les réponses possibles à ces contraintes.

Le micro-crédit demain

Le micro-crédit évolue :

- Partant du crédit solidaire, le secteur s'initie au crédit individuel et ce, compte tenu de son engagement dans différents programmes mis en place par les autorités publiques (Moukawalati, logement social, INDH)
- Partant du financement des activités génératrices de revenus, il évolue vers le financement du raccordement à l'eau potable et à l'électricité, du logement et de la souscription de produits d'assurance

Le micro-crédit demain

Le micro-crédit évolue :

- Partant d'un financement de l'activité des AMC par des dons et des subventions, il recourt à un financement commercial (banques commerciales...)
- Partant de l'offre unique de crédit, il projette d'offrir des produits diversifiés à sa clientèle (carte bancaire, micro-crédit leasing, produits d'épargne).

Le micro-crédit demain

- Cette évolution qui s'adapte à la demande de la clientèle pose principalement le problème de la diversification des sources de financement des AMC, subsidiairement, la question de la forme juridique des institutions de micro-crédit.

Le micro-crédit demain

- Une 1^{ère} réponse au problème de financement est la mise en place d'un Fonds de refinancement des AMC
- Une 2^{ème} réponse réside dans la réflexion sur la transformation institutionnelle des AMC

Le micro-crédit demain

- Un Fonds de refinancement des AMC dénommé « Jaïda » a été mis en place au courant de l'année 2007
- Créé sous forme de société de financement dédiée au secteur du micro-crédit, il vise à :
 - faciliter l'accès de l'ensemble des AMC au financement grâce au mécanisme de mutualisation des risques
 - augmenter les fonds mobilisés au profit des AMC grâce à la réduction des coûts d'intermédiation
 - assurer le renforcement institutionnel des AMC
 - diversifier les formes d'intervention au profit des AMC (prêts subordonnés)
 - améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur.

Le micro-crédit demain

- Parallèlement, une réflexion est entamée au sujet de la transformation institutionnelle des AMC afin de déterminer l'éventuelle nouvelle forme juridique cible que pourraient revêtir ces dernières et qui permettrait à celles souhaitant la transformation :
 - * d'accéder à de nouvelles sources de financement
 - * et de proposer de nouveaux produits financiers à leur clientèle (monétique, micro-crédit leasing, micro-assurance).

Conclusion

- Le secteur du micro-crédit au Maroc constitue un secteur en émergence qui connaît un essor très rapide avec un marché potentiel important.
- Le micro-crédit représente désormais un des instruments de développement de l'économie sociale à travers une approche participative et intégrée qui tient compte des besoins de la population et de l'optimisation des ressources financières disponibles.

L'EVOLUTION DU SECTEUR DE MICRO-CRÉDIT AU MAROC



Direction du Trésor et des Finances Extérieures

MERCI POUR VOTRE ATTENTION